

Nouvelle commission d'étude sur les femmes diacres : le pape François rouvre l'enquête



Article rédigé par *Le blog de Jeanne Smits*, le 13 avril 2020

Source [Le blog de Jeanne Smits] Le service de communication du Vatican a publié un mémorandum annonçant que le pape François a décidé, « lors d'une récente audience accordée à Son Eminence le Cardinal Luis Francisco Ladaria Ferrer, Préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la foi » de nommer une nouvelle [« commission d'étude sur le diaconat féminin »](#).

La porte dont d'aucuns nous affirmaient qu'elle avait été fermée par le document post-synodal *Querida Amazonia* a donc bel et bien été rouverte, comme annoncé d'ailleurs puisque la mise en place de cette nouvelle commission était prévue depuis la fin du synode, avec à la clef l'idée qu'un ministère ordonné puisse exister pour les femmes.

Le pape François a nommé le cardinal Giuseppe Petrocchi, archevêque de L'Aquila, à la tête de la nouvelle commission, tandis que le P. Denis Dupont-Fauville, de la CDF, en est le secrétaire.

Sont également nommés membres l'Américaine Catherine Brown Tkacz, titulaire d'un doctorat en études médiévales à l'Université de Notre Dame ; Dominic Cerrato, diacre, théologien à Steubenville, USA ; le P. Santiago del Cura Elena, théologien espagnol ; le Dr Caroline Farey, théologienne catholique britannique ; Barbara Hallensleben, théologienne allemande enseignant à Fribourg, en Suisse ; le P. Manfred Hauke, théologien allemand à Lugano, Suisse ; James Keating, diacre, de l'université Creighton à Omaha ; le P. Angelo Lameri, professeur italien de liturgie ; le Dr Rosalba Manes, vierge consacrée italienne et bibliste ; et le Dr Anne-Marie Pelletier, bibliste, de Paris.

Cette dernière s'était distinguée s'opposant aux cardinaux qui avaient présenté des *Dubia* à propos de l'ouverture d'*Amoris laetitia* à l'accès à la communion pour certains divorcés « remariés ».

Selon Joshua J. McElwee du National Catholic Reporter, aucune de ces personnes ne faisait partie de la commission précédente chargée d'étudier la question des femmes diacres.

« François avait promis à la fin du Synode des évêques d'octobre 2019 sur la région amazonienne qu'il instituerait une nouvelle commission sur la question, mais l'annonce du 8 avril n'avait pas été précédée de rumeurs et elle est inattendue », précise McElwee.

En mars 2019, le professeur allemand Peter Hünermann, théologien, déclarait à LifeSiteNews que, selon les membres de la commission doctrinale des évêques allemands qui lui en avaient parlé, le rapport de la première commission du Vatican sur les femmes diacres avait conclu qu'« il n'existe pas de preuve historique que dans la patristique, les femmes aient été ordonnées diacres ».

Des profondeurs de nos cœurs, le livre co-écrit par le pape émérite Benoît XVI et le cardinal Robert Sarah, préfet de la Congrégation du culte divin, paru en janvier, a rejeté la possibilité que l'Église puisse créer des femmes diacres. La « possibilité que des femmes soient ordonnées prêtres ou diacres », rappelle le cardinal Sarah, « a été définitivement réglée par saint Jean-Paul II dans la lettre apostolique *Ordinatio sacerdotalis* du 22 mai 1994 ». L'Église n'a aucune autorité pour conférer l'ordination sacerdotale à des femmes, et ce jugement doit être définitivement porté par tous les fidèles de l'Église », affirmaient les deux auteurs.

Deux questions se posent désormais. A quoi rime une nouvelle commission d'études sur une question

définitivement réglée ? C'est la première, et la plus importante.

Et aussi : alors qu'un si grand nombre de catholiques est actuellement privé de messes et de sacrements, en pleine Semaine Sainte, n'y a-t-il pas d'autres urgences... pastorales ?

• *Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ? Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un courriel par jour. [S'abonner](#)*

13/04/2020 06:00